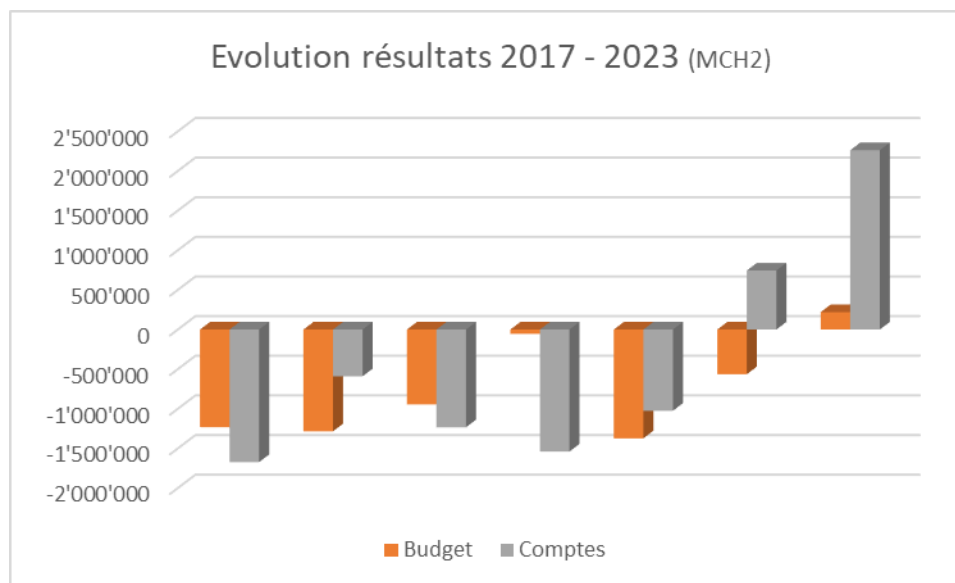


MUNICIPALITE DE MOUTIER**RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE CONCERNANT
L'APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2023**

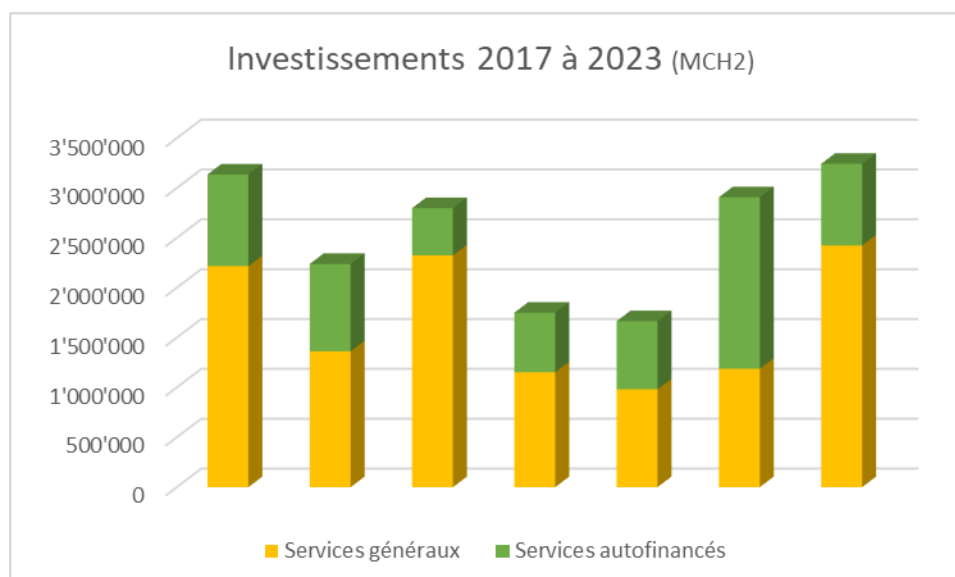
Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Le budget 2023, accepté par le Conseil de Ville présentait un **excédent de revenus de Fr. 220'180.--**. Les comptes de l'exercice 2023 bouclent avec un **excédent de revenus de Fr. 2'262'239.36**, soit une amélioration globale de **Fr. 2'042'059.36** du résultat du compte général.



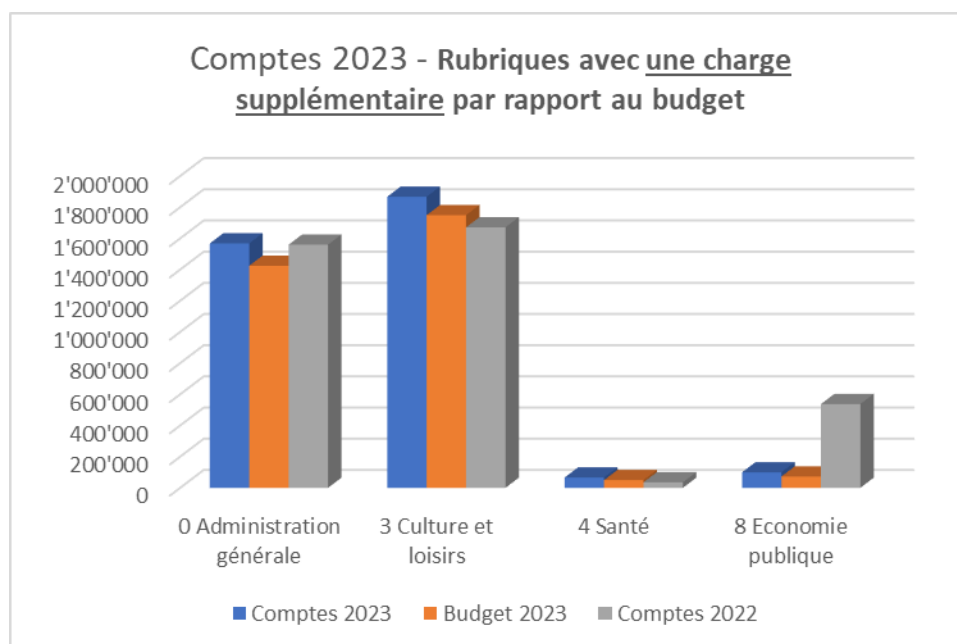
Chiffres positifs : excédent revenus annuel / Chiffres négatifs : excédent charges annuel

En 2023, les investissements nets se montent à **Fr. 3'242'743.74** (patrimoine administratif) dont Fr. 817'749.48 concernent des rubriques autofinancées (CRISM, Eaux, Canalisations). Lors de l'établissement du budget, les investissements prévus étaient de **Fr. 5'006'800.--**.



Chiffres positifs : dépenses d'investissements

Les quatre rubriques suivantes présentent une charge supplémentaire par rapport au budget 2023



Chiffres positifs : charges totales

0 Administration générale

Pour l'Exécutif reprise de l'activité normale au terme de la crise sanitaire (voir année 2022, budget 2023 insuffisant). Au niveau des assurances sociales, le remboursement des allocations enfants dépend des demandes effectives.

3 Culture et loisirs

La charge nette en augmentation à la piscine a découlé de la situation météo. Au niveau des jardiniers, plus aucune imputation interne pour des prestations à d'autres services (décision du service).

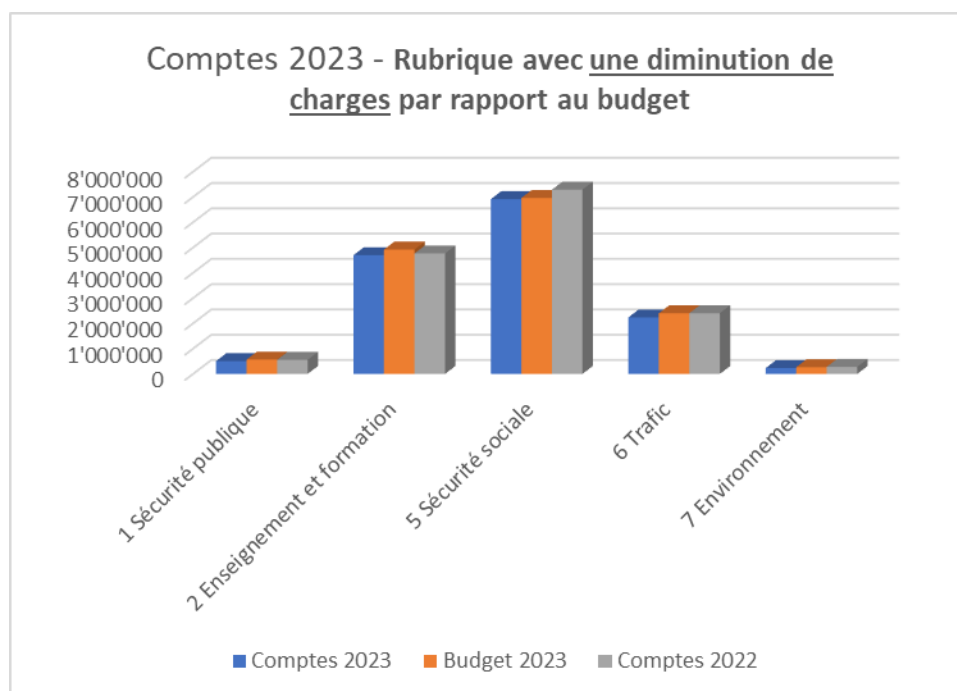
4 Santé

Facturation de plusieurs années des médecins scolaires. Hausse des demandes quant aux frais dentaires

8 Economie publique

La rubrique « Réseau électrique – commerciale », avec un montant de Fr. 80'000.00 attribué sur le FS SI commercial. présente un excédent de revenus de Fr. 76'559.69. Concernant la rubrique « Réseau électrique – exploitation », aucune attribution ou prélèvement sur le FS SI exploitation ; elle est autofinancée en 2023.

Les cinq rubriques suivantes présentent une diminution de charges par rapport au budget 2023



Chiffres positifs : charges totales

1 Sécurité publique

Forte augmentation du revenu découlant des amendes. Diminution des sollicitations d'avis de droit externes.

2 Enseignement et formation

Hausse du prix de l'électricité. Hausse de la part aux traitements des enseignants écoles primaires et secondaire influencée par décompte année précédente et enfants placés y compris gymnase compensée pour l'école secondaire les élèves externes fréquentant les écoles à Moutier. (Fr. 410'300.90). Pour l'EJC, le budget basé sur des acomptes/décomptes de subvention selon les exercices 2021 et précédents était trop pessimiste ; il ne tenait pas compte de la reprise de la demande (situation après la crise sanitaire) et de la nouvelle subvention fédérale d'accueil parascolaire.

5 Sécurité sociale

Economie sur la part communale à la subvention AVS (Fr. 116'018) et sur la participation au décompte social de l'année précédente (Fr. 356'910.55).

Au niveau du Centre de l'enfance, les charges effectives correspondent à celles budgétées. Les revenus inférieurs aux prévisions provoqués par une refacturation de franchises aux autres communes moindres (fréquentation) et une part des bons de garde en faveur de la structure moins favorables (hausse du déficit de Fr. 207'558.65).

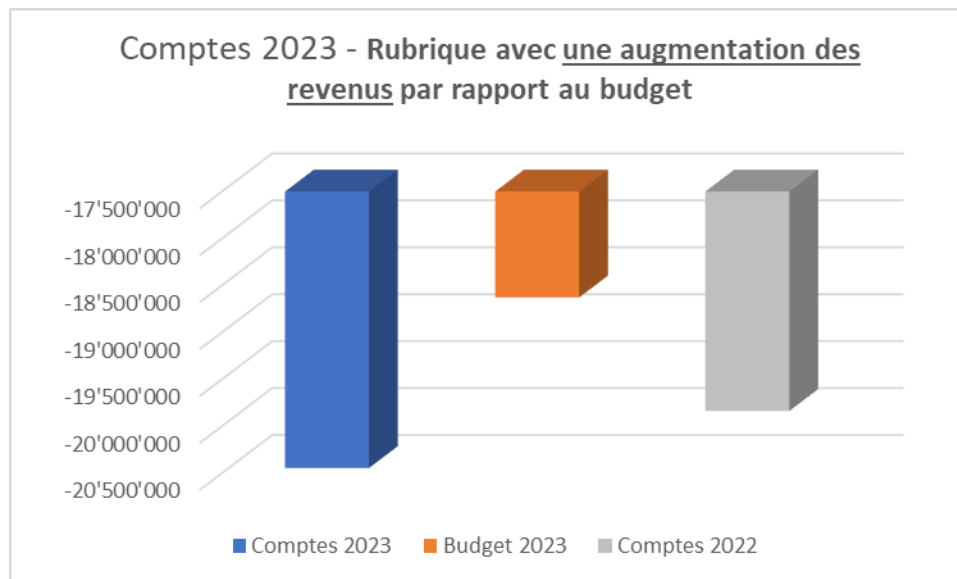
6 Trafic

Diminution de la charge nette de la rubrique Voirie de CHF 164'764.59 (économie sur la masse salariale et augmentation des prestations externes).

7 Environnement

Aucun commentaire particulier (nombreuses rubriques autofinancées).

La rubrique Finances et Impôts présente un excédent de revenus important



Chiffres négatifs : revenus totaux

9 Finances et impôts

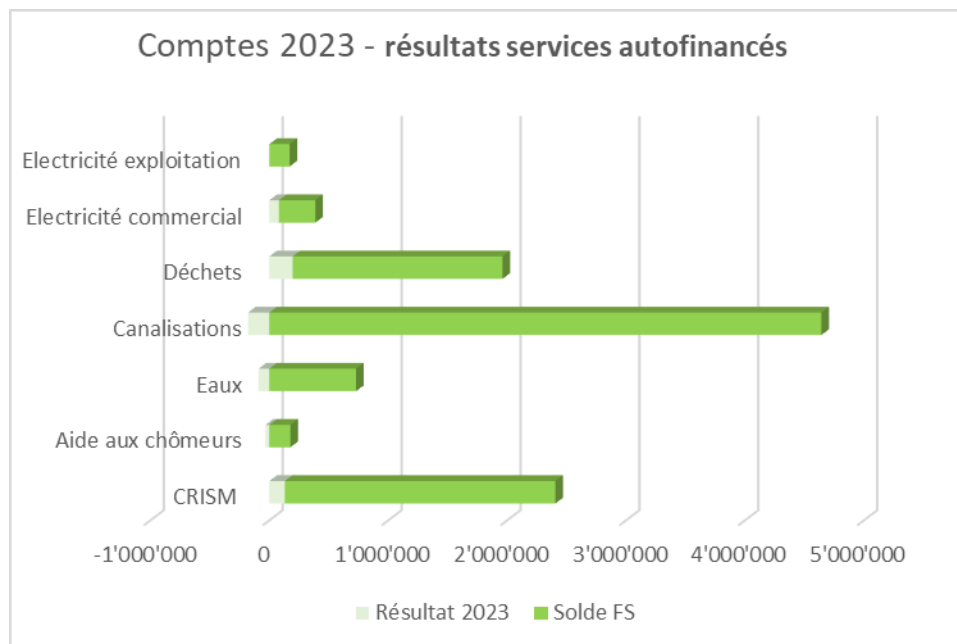
Au niveau des impôts généraux, nous avons encaissé Fr. 1'072'965 de plus que prévu au budget. Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont plus importants que prévus (+ Fr. 637'668). Revenus supplémentaires également quant aux partages d'impôts personnes physiques (+ 199'522 ainsi que pour les impôts à la source (+ Fr. 254'322). Les impôts sur le bénéfice des personnes morales correspondent parfaitement aux prévisions (+ 21'473.70).

Les impôts spéciaux sont en forte progression par rapport au budget (+ Fr. 374'883). Les encaissements relatifs à la taxe immobilière sont également meilleurs que budgétés (+ Fr. 63'422). Le résultat net de la péréquation est lui aussi en nette progression (+ Fr. 211'905).

Baisse des revenus quant aux impôts sur les successions et donations et la quote-part IFD (- Fr. 108'182). De manière cumulée, nous avons encaissé Fr. 1'614'993 de plus que budgété ; la progression par rapport à l'exercice 2022 se monte à Fr. 700'787.

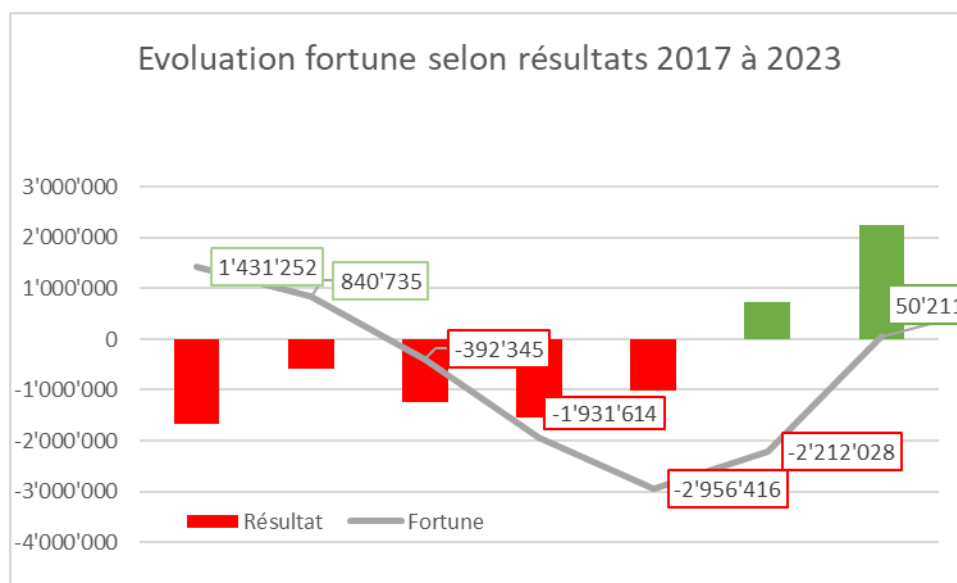
Economie sur les dépréciations des autres ouvrages génie civil du PA (projets non réalisés ou non terminés). Dans le système MCH2, le résultat positif de l'exercice 2023 de Fr. 2'262'239.36 est comptabilisé dans le compte 9990.9001.01 (le budget 2023 prévoyait un excédent de revenus de Fr. 220'180.--). Un amortissement extraordinaire de Fr. 273'940.19 a été comptabilisé (exigences légales MCH2) dans le compte 9990.3894.01.

L'aide aux chômeurs, le service des eaux et le service des canalisations ont présenté un excédent de charges avec prélèvement sur les finances spéciales. Le CRISM et les rubriques Déchets et Electricité commerciale ont permis une attribution aux financements spéciaux. Aucun mouvement quant à la rubrique Electricité exploitation.



Chiffres positifs : soldes FS

Evolution de la fortune depuis le passage au MCH2 en 2016. Le 1^{er} découvert au bilan a été inscrit au 31.12.2019. Avec le résultat 2023, le découvert a totalement été assaini et un excédent inscrit au bilan au 31.12.2023.



Chiffres positifs : excédent revenus et fortune / Chiffres négatifs : excédent charges et découvert

Les faits énumérés ci-dessous ont considérablement influencé le résultat des comptes annuels 2023 :

Les éléments qui ont influencé **favorablement** les comptes :

- ♦ Ecolages versés par d'autres communes (**Fr. 163'027.25**).
- ♦ Autofinancement de la rubrique EJC lors du bouclage selon l'année civile ; pour rappel le décompte réel s'effectue selon l'année scolaire (**Fr. 346'020.70**).
- ♦ Contribution aux prestations complémentaires de l'AVS (**Fr. 116'018.--**).
- ♦ Contribution au décompte de l'année écoulée quant à l'aide sociale (**Fr. 356'910.55**).
- ♦ Réorganisation service de la voirie (**Fr. 164'755.59**).
- ♦ Les impôts sur les personnes physiques sont plus importants que prévus (**Fr. 806'606.70**).
- ♦ Progression des impôts à la source (**Fr. 254'322.60**).
- ♦ Impôts spéciaux, gains immobiliers et taxations spéciales, nettement meilleurs que budgétés (**Fr. 374'883.65**).
- ♦ Economie sur les intérêts, y compris hausse du VAAC imputé à charges des services industriels (**Fr. 185'349.69**).
- ♦ Forte hausse des revenus découlant de la péréquation financière (**Fr. 211'905.00**).
- ♦ Economie sur les amortissements découlant des projets effectivement réalisés (**Fr. 172'826.14**).
- ♦ Gain comptable dont la revente des actions du Mediceum (**Fr. 150'123.60**).

Les éléments qui ont influencé **négativement** les comptes :

- ♦ **Toutes les rubriques concernées par la hausse des prix de l'électricité et du combustible**
- ♦ Remboursement des assurances sociales et allocations enfants en diminution (**Fr. 133'091.90**).
- ♦ Augmentation de la participation aux traitements des enseignants (**Fr. 170'286.25**).
- ♦ Augmentation de la charge nette à la Crèche découlant de la diminution des revenus (**Fr. 207'738.65**).
- ♦ Très peu d'impôts sur les successions (**Fr. 112'268.10**).

Commentaire général

Parmi les éléments qui ont influencé favorablement les comptes 2023, on enregistre le résultat des mesures d'assainissement quant à l'Ecole à journée continue (EJC). Egalement de la compétence communale, une économie significative des dépréciations découlant d'investissements limités est constatée.

Au niveau des éléments défavorables, seul le découvert à la Crèche peut être influencé par des décisions propres à la commune (adaptation de l'infrastructure aux revenus).

A l'exception des impôts sur les successions, les autres revenus fiscaux présentent une augmentation des rentrées en 2023. La plus significative concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques.

Toutes les rubriques communales ont subi les fortes hausses du prix de l'électricité et du combustible. Pour le reste, les comptes de fonctionnement sont, d'une manière générale, bien maîtrisés. Les dépenses courantes et investissements sont limitées au strict minimum.

Le découvert enregistré pour la première fois au 31.12.2019 a totalement été assaini. Un excédent de Fr. 50'210.83 a été comptabilisé au 31 décembre 2023.

Moutier, le 7 mai 2024/fz

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président :

Le Chancelier :

M. WINISTOERFER

C. VAQUIN

Le Conseil municipal, sur la base des rapports fournis :

- par BfB Société fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA ;
- par la Commission des finances ;

propose au Conseil de Ville d'accepter, tels que présentés, les comptes communaux de l'exercice 2023.

En conséquence, le Conseil de Ville est invité à voter l'arrêté suivant:

Le Conseil de Ville

- vu l'art. 47 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- vu le rapport de la fiduciaire "BfB";
- vu le rapport et le préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;

arrête

Art. 1 : Les comptes communaux de résultat et d'investissement **pour l'exercice 2023, sont approuvés tels que présentés.**

Art. 2 : L'excédent de revenus du compte général, soit **Fr. 2'262'239.36** est porté en diminution du découvert du bilan. Le solde de Fr. 50'210.83 est comptabilisé comme excédent au bilan au 31.12.2023.

Compte de résultats	Charges du compte global	Fr. 59'647'975.00
	Revenus du compte global	Fr. 62'322'125.62
	Excédent de revenus	Fr. 2'674'150.62
dont	Charges du compte général	Fr. 41'394'520.94
	Revenus du compte général	Fr. 43'656'760.30
	Excédent de revenus	Fr. 2'262'239.36
	Charges Alimentation eau	Fr. 2'212'715.79
	Revenus Alimentation eau	Fr. 2'123'022.30
	Excédent de charges	Fr. 89'693.49
	Charges Eaux usées	Fr. 2'053'138.94
	Revenus Eaux usées	Fr. 1'875'185.82
	Excédent de charges	Fr. 177'953.12
	Charges Gestion déchets	Fr. 778'476.73
	Revenus Gestion déchets	Fr. 974'582.73
	Excédent de revenus	Fr. 196'106.00
	Charges CRISM	Fr. 359'149.45
	Revenus CRISM	Fr. 488'660.73
	Excédent de revenus	Fr. 129'511.28
	Charges SI commercial	Fr. 7'952'417.92
	Revenus SI commercial	Fr. 8'108'977.61
	Excédent de revenus	Fr. 156'559.69
	Charges SI exploitation	Fr. 5'094'936.13
	Revenus SI exploitation	Fr. 5'094'936.13
	Excédent de revenus	Fr. 0.00
Compte des investissements	Dépenses	Fr. 3'257'743.74
	Recettes	Fr. 15'000.00
	Investissements nets	Fr. 3'242'743.74

Art. 3 : Il est pris acte des dépassements de crédits particuliers de fonctionnement et d'investissement, selon liste jointe aux comptes, votés par le Conseil municipal dans le cadre de ses compétences, lors de sa séance du 07.05.2024.

Art. 4 : Aucun mouvement au fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente du timbre « RUR : rétribution de l'utilisation du réseau ».

Attribution de Fr. 80'000.00 au fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente de l'énergie électrique.

Art. 5 : Les dépassements généraux des crédits budgétaires de fonctionnement sont approuvés.

Art. 6 : Les différents comptes communaux et les annexes seront déposés à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

Moutier, le

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le Président :

Le Chancelier :

B. ESCHMANN

C. VAQUIN

Annexes : - rapport de vérification
- compte de l'exercice 2023